



Direction interrégionale OUEST
BP 49139
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture de la Vendée
Direction des Relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
à l'attention de M. Le Préfet
29 rue Delille
85922 LA ROCHE-SUR-YON

Affaire suivie par: Jean-François Grasland
Téléphone: 02 22 51 53 60
Référence: EOLIEN – 2018 - 046

Rennes, le 24 avril 2018

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : mail du 24 avril 2018 - réf AEU_85_2017_06 Centrale Eolienne du Millard

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur les communes de Ste Gemme La Plaine et St Jean de Beigné (85). Ce parc éolien se situerait à une distance de 93 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Cherves).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Jean-François Grasland

Copies : DSO/CMR/ERF/DA